

**SELAS MEISSONNIER GARNIER
JIMENEZ**
Commissaires de Justice associés

PARC 2000 (face à POLE SANTE)
150 Rue Maurice Béjart
CS 90160
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
☎ **04 67 02 91 90**
N° TVA INTRACOMM : FR62389870403
SIRET : 389 870 403 00034
Capital social : 396.367,44 euros
IBAN : FR98 4003 1000 0100 0016 9480 579
BIC : CDCGFRPPXXX
Email : meissonnier.garnier@wanadoo.fr



SAS HECTARE

**75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
BP30020
34740 VENDARGUES**

Référence à rappeler
Affaire : HECTARE c/ RICCO ANTONIO
Vos réfs :
V.N°TVA INTRACOM :
N° Dossier : C251434/MS/ 243

N°TVA INTRACOM : FR62389870403

Nature de l'acte régularisé : SIG ORDO JUGE MISE

Signifié le : 14.10.2025

MONTPELLIER, le 17.10.2025

RELEVÉ DE FRAIS ET HONORAIRES

04.67.02.91.90

meissonnier.garnier@wanadoo.fr

Monsieur, Madame,

J'ai retourné ce jour le second original de SIG ORDO JUGE MISE que j'ai régularisé le 14.10.2025 dans l'affaire citée en référence, à votre mandataire.

Il m'est dû le coût de cet acte, suivant détail ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T.V.A.	Débours	T.T.C.
14.10.25	SIG ORDO JUGE MISE	60,98	12,20	3,00	76,18
17.10.25	DEPLACEMENT SUPP	33,33	6,67		40,00
	Total frais en Euros>>>	94,31	18,87	3,00	116,18
A déduire provision					79,19
Solde en notre faveur en Euros.....					36,99

qu'il m'a été demandé de vous réclamer directement et que vous pourrez me faire parvenir selon le mode à votre convenance, en vous priant, lors du règlement, de bien vouloir indiquer le numéro du dossier :C251434, ainsi que les références portées en marge.

Je vous en remercie à l'avance,

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Loi n°92-1442 du 31 Décembre 1992 :

"La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal."



Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.